MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque, et votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions du créancier.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté.

Créancier

Identifiant créancier SEPA (ICS) : | F | R | 1 | 3 | Z | Z | Z | 4 | 8 | 5 | 1 | 6 | 4 |

Nom du créancier : **ADMR ENFANCE ET JEUNESSE – LES PETITS TACOTS**
Adresse (N° et rue) :
PLACE MICHEL MUZARD
AILLANT SUR THOLON
89110 MONTHOLON
Pays : FRANCE

Débiteur

Nom du débiteur : _____

Adresse (N° et rue) : _____

Code postal et ville : _____

Pays : _____

N° de compte IBAN : _____

Code BIC : _____

N° de contrat sous-jacent (optionnel) : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

POUR UN PRÉLÈVEMENT RÉCURENT/RÉPÉTITIF
Date :
Lieu :
Signature du Débiteur :

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.
*Code identifiant du débiteur : _____
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque
*Tiers débiteur pour :
Nom du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différents du débiteur lui-même)
Nom du tiers débiteur _____Code identifiant du tiers débiteur_____
Nom du tiers créancier _____Code identifiant du tiers créancier_____
*Contrat concerné :

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
***Référence unique de Mandat : RUM**

*Numéro de dossier colibri :
*Créancier : code association ou code structure administrative

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés